Madame Barbara POMPILI Ministre de la Transition écologique 246 boulevard Saint-Germain 75007 Paris

En région Normandie, le 26 novembre 2020

Objet : Demande de lancement d'un appel d'offres éolien en mer pour un parc de 1 GW et saisine de la CNDP pour un second parc de 1 GW suite au Débat public « En mer, en Normandie, de nouvelles éoliennes ? »

Madame la Ministre.

La France s'est fixé à travers la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie en vigueur pour la période 2019-2028 des objectifs ambitieux de développement de l'éolien en mer. Le calendrier d'attribution de la PPE prévoit notamment l'attribution d'environ 1 GW de nouvelles capacités d'éolien en mer par an et une capacité totale en service en 2028 de 5,2 à 6,2 GW. Pourtant, vous le savez, ce calendrier d'attribution est déjà largement remis en cause. Le lancement du quatrième appel d'offres national d'éolien en mer devrait avoir lieu cette année, après une série de retards successifs et dommageables pour le territoire. Ceci implique une attribution finale de l'appel d'offres au mieux en 2022.

Chaque mois supplémentaire de retard dans l'attribution d'appels d'offres met à risque la pérennisation ou création d'emplois de cette filière en Normandie et sur le territoire français. Les énergies marines renouvelables, et au premier plan desquelles l'éolien en mer, représentent un potentiel économique et énergétique considérable pour la Normandie. Cette région bénéficie de conditions naturelles optimales pour son développement : 640 kilomètres de côtes, des ressources en vent majeures et une bathymétrie favorable à l'éolien en mer posé. Par ailleurs, la Normandie a consenti à de forts investissements pour structurer la fillère sur le territoire et est aujourd'hui prête à accueillir de nouvelles capacités d'énergies marines renouvelables. Les ports du Havre, de Cherbourg-en-Cotentin, de Fécamp et de Caen-Ouistreham sont pleinement mobilisés à cette fin. Le réseau électrique normand est robuste et permettra d'approvisionner au mieux les régions voisines dont la région parisienne en électricité verte. Les usines de GE Renewable Energy à Cherbourg-en-Cotentin et de Siemens Gamesa au Havre montrent enfin que l'émergence d'une filière éolienne en mer française est possible, concrète et créatrice d'emplois au plus près des parcs, sans oublier les dizaines d'entreprises positionnées sur la chaîne de valeur.

C'est dans ce contexte que la Commission particulière du débat public du 4° appel d'offres d'éolien en mer au large de la Normandie a rendu, lundi 19 octobre, ses conclusions à l'issue d'un débat public qui se sera tenu de novembre 2019 à août 2020 et connu une participation record avec plus de 5 000 participants et contributeurs d'après la Commission. Ce débat portait sur la définition d'une ou plusieurs zones d'implantation pouvant accueillir un parc de 1 GW et d'autres projets par la suite. Nous souhaitons aujourd'hui que les conclusions de cette concertation, d'une durée exceptionnelle, soient pleinement utiles et s'inscrivent dans la durée. Ce compte-rendu du débat met clairement en exergue plusieurs centaines de km² de zones d'implantation consensuelles, faisant la synthèse des enjeux, notamment au large de Barfleur et de Fécamp.

Pour ces raisons, dans un contexte de relance économique durable et alors que la France souhaite devenir l'un des leaders de l'éolien en mer comme l'a affirmé le Président de la République à l'occasion

des Assises de l'économie de la mer de décembre 2019, nous, élus et acteurs économiques du territoire, vous demandons, d'ici le 19 janvier prochain, (i) de lancer une procédure de mise en concurrence pour un premier appel d'offres de 1 GW, (ii) d'identifier plusieurs zones propices en s'appuyant sur les résultats du débat public et (iii) de saisir instamment la CNDP pour le lancement d'un autre parc de 1 GW en Normandie. Selon la conclusion de la CNDP, les deux projets pourraient même faire l'objet d'une même et seule procédure de mise en concurrence et mutualiser ainsi les ressources mobilisées par l'État, y compris sur le raccordement. La localisation des deux parcs pourrait s'appuyer sur les zones consensuelles établies lors du débat public, soit deux zones de 150 km². Ce déroulement permettrait ainsi d'exploiter au mieux les conclusions du débat public qui vient de s'achever. Le second GW s'inscrirait par ailleurs pleinement dans le calendrier de la PPE et correspondrait au parc de 1 GW devant être attribué en 2023 et pour leguel aucune indication géographique n'est précisée : ceci n'engendrerait par conséquent aucune dépense additionnelle par rapport à ce que la PPE prévoit d'ores et déjà. Cette mesure permettrait également d'adresser le sujet maintes fois évoqué par l'ensemble des parties prenantes, et encore une fois mis en évidence au sein du rapport de la Commission particulière du débat public, consistant à sortir d'une vision « parc par parc » pour penser une planification de l'éolien en mer à plus long terme et à l'échelle de facades maritimes. Ceci est d'autant plus crucial en Normandie alors que quatre débats publics successifs relatifs à l'éolien en mer ont rendu ces enjeux illisibles aux yeux de nombreux de nos concitoyens, lassés de concertations répétées, projet par projet. Ce second projet d'1 GW pourrait ainsi bénéficier de la concertation qui s'est tenue dans le cadre du débat public depuis quasiment un an.

Dans un contexte économique difficile et incertain, le lancement de deux appels d'offres dimensionnés à hauteur de 1 GW, conjointement ou à quelques mois d'intervalle, enverrait un signal fort au territoire normand, aux acteurs économiques tous mobilisés pour la transition énergétique et aux 190 PME et PMI normandes actives dans le secteur des énergies marines renouvelables, sans compter les retombées socio-industrielles au niveau national. Il permettrait également de rattraper le retard déjà pris sur les objectifs de la PPE, en vigueur depuis avril 2020. Nous vous demandons ainsi d'étudier notre proposition qui est pleinement en phase avec les efforts de relance écologique entrepris et affichés par le Gouvernement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Edouard PHILIPPE

Président de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole Maire du Havre

Agnès FIRMIN LE BODO

Députée de la 7^e circonscription de Seine-Maritime

Stéphanie KERBARH

Députée de la 9° circonscription de Seine-Maritime

Philippe BAS

Ancien Ministre Sénateur de la Manche

Jean-Michel HOULLEGATTE

Sénateur de la Manche

Agnès CANAYER

Sénatrice de la Seine-Maritime

Hervé MORIN

Président du Conseil régional de Normandie Président des Ports de Normandie

Bertrand BELLANGER

Président du Département de la Seine-Maritime

Marc LEFEVRE

Président du Département de la Manche

Hubert DEJEAN de LA BATIE

Vice-Président de la Région Normandie en charge de l'environnement, mer, littoral et énergie

Maire de Sainte-Adresse

Vice-Président de

l'Agglomération du Havre

Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK

Vice-Présidente de la Région Normandie, en charge de l'attractivité du territoire, tourisme et nautisme Maire de Fécamp Présidente de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral

Christelle MSICA GUEROUT

Conseillère départementale de la Seine-Maritime

Benoît ARRIVE

Maire de Cherbourg-en-Cotentin

David MARGUERITTE

Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin

Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Maire de Rouen Président de la Métropole Rouen Normandie

Marie ATINAULT

Vice-présidente de la Métropole Rouen Normandie en charge des transitions et innovations écologiques

Gilles TREUIL

Président CCIR Normandie

Michel COLUN

Président de CCI Caen

Jean-Michel COSTASEQUE

Président de CCI Porte de Normandie

Daniel DUFEU

Président de CCI Ouest Normandie

Léa LASSARAT

Présidente de CCI Seine-Estuaire

Vincent LAUDAT

Président de CCI Rouen métropole

Baptiste MAURAND

Directeur général de HAROPA – Port du Havre

Guillaume VALLE

Président de l'UIMM Région Havraise

Copie:

Monsieur le Premier Ministre, Jean CASTEX

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, Bruno LE MAIRE Madame la Ministre déléguée auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie, Agnès PANNIER-RUNACHER Madame la Ministre de la Mer, Annick GIRARDIN

Madame la Présidente de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), Chantal JOUANNO